

Autorité de gestion  RÉGION Nouvelle-Aquitaine	 RESEAU HYDROGRAPHIQUE DES AFFLUENTS DE LA MIDOUZE - FR7200722
Structures animatrices  	<u>Objet</u> : Compte-rendu du Comité de pilotage du 3 juillet 2026 à Saint-Martin-d'Oney

Résumé des discussions du Copil

Membres élus présents du collège des collectivités :

Personnes présentes

BAERENZUNG Laurie	Syndicat Adour Midouze
BEYRIS Maryline	Région Nouvelle-Aquitaine
BREYSSE Fabien	Groupe Aqualande
BUIZARD Jean-François	Mairie de Lucbardez-et-Bargues
CAVILLON Bastien	Fédération Départementale des Chasseurs des Landes
COUTIERE Philippe	Biolandes
DANTHEZ Céline	Mairie de Beylongue
ESPUNY Eric	Groupe Aqualande
GOUAUX Mélanie	Groupe Aqualande
JORT Erwan	Syndicat Midou Douze
LALEU Océane	Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne
LAPORTE Sylviane	Midouze Nature
LEMOINE Suzy	Landes Nature
MONTFORT Ludovic	Groupe de Défense Sanitaire Aquacole Nouvelle Aquitaine
PAWELS Christophe	Mairie de Garein
PIVETEAU Thierry	Mairie de Lencouacq
POMIES Jean-Pierre	Mairie de Arengosse et Syndicat Adour Midouze
SALVADOR Salvador	Mairie de Carcen-Ponson
TASTET Alice	Syndicat Adour Midouze
VICART Nicolas	Landes Nature
WERNO Jérôme	Mairie de Retjons

Personnes excusées

BATS Astrid	Agglomération de Mont-de-Marsan
BONTE Alain	Agglomération de Mont-de-Marsan
CHAUSSECOURTE Mathilde	Agglomération de Mont-de-Marsan
DELEBECQUE Luc-Olivier	CNPF

GLEYZE Véronique
SZALAI Helena
WEBER Sophie
Mairie de Maillères
Mairie de Tartas
Mairie de Villenave
CD40

Mairie de Pouydesseaux
SAGE Midouze
Région Nouvelle Aquitaine

Introduction

Madame Maryline Beyris, élue régionale désignée présidente de ce comité de pilotage introduit la réunion et remercie le Groupe Aqualande pour leur accueil sur le site de la pisciculture de Saint-Martin-d'Oney.

Suzy Lemoine de Landes Nature commence la présentation en rappelant ce qu'est Natura 2000 pour les nouveaux élus qui découvrent le dispositif et effectue une présentation du site de la Midouze. Elle précise que depuis 2022, le Syndicat Adour Midouze fait partie de l'équipe d'animation. Landes Nature est titulaire d'un marché à bons de commande avec la Région Nouvelle Aquitaine pour une durée de 3 ans. La première année représente 43.5 jours d'animation pour un montant de 22 620 €.

Volet « Communication »

Une animation a eu lieu dans le cadre de la Journée Mondiale des Zones Humides sur la tourbière de Meilhan en présence du gestionnaire forestier de la parcelle (Planfor). Cette intervention a réuni une douzaine de participants. Il est rappelé qu'il existe un résumé non technique du site récapitulant les enjeux à télécharger sur le site internet barthesmidouzemarensin.n2000.fr ainsi qu'une exposition de 3 panneaux déroulants à disposition. Une lettre d'information expliquant le dispositif Natura 2000 a été mise à jour pour les nouveaux élus, elle est jointe au compte-rendu.

M. Salvador demande s'il serait pertinent que les documents de communication liés à Natura 2000 (résumé non technique, lettre d'information...) soient présents dans les offices de tourisme. Alice Tastet répond que la programmation des animations est travaillée en étroite relation avec les offices du tourisme concernés et que dans ce cas il est pertinent de relayer les supports de communication relatifs aux animations, mais que les supports techniques relatifs au site (résumé du DOCOB, lettre d'info, charte...) ne sont pas de vocation touristique et ne sont donc pas adaptés.

Volet « Contrats Natura 2000 »

L'animatrice rappelle le fonctionnement des contrats Natura 2000.

Deux contrats ont été déposés en 2025 sur les communes d'Uchacq-et-Parentis et de Saint-Yaguen et sont en cours de réalisation. Un contrat « Bois sénescents » a été déposé en 2026 principalement sur la commune de Retjons et a été positivement reçu.

M. Coutière demande que se passe-t-il en cas de vente sur la durée des 30 ans du contrat ?

Suzy Lemoine se renseigne a posteriori de la réunion et précise que si le propriétaire vend sur la période du contrat alors il doit rembourser les aides perçues au prorata de la durée effectuée. L'acheteur peut aussi endosser le cahier des charges (de conservation des arbres et du sous-bois) lié à la parcelle qu'il achète. Cela se traduit par un changement de bénéficiaire du contrat, avec la particularité que la subvention a déjà été versée au vendeur.

Il est demandé à ce que les actions éligibles soient envoyées à l'ensemble des membres du COPIL (elles sont jointes au compte-rendu).

M. Buizard demande si le brûlage dirigé peut être financé.

Alice Tastet indique qu'exceptionnellement cela peut l'être, ça a été le cas il y a quelques années pour la gestion d'une tourbière dans le site Natura 2000 des Barthes de l'Adour mais que c'est une modalité de gestion très particulière qui possède des avantages et des inconvénients, notamment les risques liés aux feux qui ne sont pas négligeables surtout dans le massif des Landes de Gascogne.

Alice Tastet présente l'outil de la Charte Natura 2000 et met à l'honneur deux signataires qui se sont engagés en 2026 : le Groupe Aqualande (1,5 hectares) et la Société civile forestière de Biolandes (40 hectares).

Volet « Evaluation des incidences »

L'animatrice reprecise le rôle de l'animateur vis-à-vis de cette réglementation. Les membres du COPIL demandent si les animateurs ont été consultés pour le projet de la LNSO. Le Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne et les animateurs du Ciron ont été consultés avec un nombre important de dossiers à étudier dans un délai très court. Les animateurs de la Midouze n'ont pas encore été consultés sur ce projet.

Volet « Amélioration des connaissances »

Suzy Lemoine explique que la suite de l'inventaire de la Cistude d'Europe est en cours. Des discussions sont en cours avec la ville de Mont-de-Marsan pour mettre en place un dispositif permettant de conserver la population de chauves-souris de l'église de la Madeleine.

M. Coutiere demande si les données de tiers peuvent être prises en compte (exemple : présence de cistude à un endroit précis).

Alice Tastet indique que toutes données sont intéressantes à faire remonter aux structures animatrices qui ensuite pourront aller les vérifier.

M. Montfort demande si le site du Sentier Botanique de Villenave a fait l'objet de prospections pour la Cistude.

Suzy Lemoine a vérifié à posteriori de la réunion et ce site n'a pour le moment pas fait l'objet de prospections. Landes Nature va se rapprocher du CD40 gestionnaire du site pour avoir leurs connaissances au sujet de cette espèce à cet endroit.

Alice Tastet explique avoir été en contact un étudiant ayant travaillé sur la caractérisation des tourbières du département et leur estimation en stock de carbone, ce qui lui a permis de récupérer les données sur le territoire du Syndicat Adour Midouze. Elle demande au Syndicat Midou Douze s'ils peuvent faire la demande d'extraction des données sur leur territoire afin d'avoir la donnée sur tout le site Natura 2000. Dans un second temps cela pourra permettre d'envisager des actions comme des contrats ou une adhésion à la Charte avec les propriétaires de milieux tourbeux dans le site.

M. Jort du Syndicat Midou Douze prend les informations pour s'en occuper.

Volet « Suivi socio-économique »

Alice Tastet évoque la mise à jour de la partie relative aux piscicultures dans le DOCOB avec un premier rendez-vous réalisé auprès du groupe Aqualande qui possède 6 piscicultures en précisant que d'autres piscicultures restent à rencontrer pour une approche complète.

Volet « Mise à jour du DOCOB »

Une station de Fluteau nageant, *Luronium natans*, espèce aquatique d'intérêt communautaire, a été découverte sur une lagune du site. Cette espèce, non citée lors de l'écriture du DOCOB, fera l'objet d'une mise à jour du Formulaire standard de données (FSD) du site, de la rédaction d'une fiche espèce, voire fiche action propre à l'espèce, qui sera validée au prochain COPIL.

Volet « Compléments et mise à jour du DOCOB » : problème de validité du périmètre

Le périmètre du site du Réseau hydrographique des affluents de la Midouze qui a été redéfini lors de la rédaction du Document d'Objectifs (DOCOB) en 2006 n'a jamais fait l'objet de la remontée à la Commission européenne. Ce périmètre dit « de gestion » que les animateurs ainsi que d'autres structures utilisent tout de même depuis cette date n'est donc pas un périmètre reconnu et valide, ce qui constitue un grave problème juridique.

Aujourd'hui, les deux périmètres coexistent ce qui constitue une fragilité juridique pour le dispositif Natura 2000. Pour les contrats, on se doit de considérer le périmètre présenté lors de la validation du DOCOB. Pour les évaluations d'incidences, les deux périmètres sont à prendre en compte.

La cartographie et le DOCOB nécessite également une révision complète.

Mme Laporte reprécise qu'il y a eu beaucoup d'énergie et d'argent dépensés pour aboutir au périmètre validé en COPIL et qu'il faudrait trouver solution rapidement pour que tout le travail réalisé n'ait pas été fait en vain.

M. Vicart demande à quel endroit se situe précisément le blocage.

Les animatrices ont répondu qu'à leur connaissance c'était au niveau de la DREAL.

Mme Beyris précise que des échanges de courriers sont en cours entre la Région et l'Etat pour financer la mise à jour des périmètres / DOCOB qui le nécessitent.

La séance en salle se termine à 11h15, s'ensuit la visite de la pisciculture. Les membres du groupe Aqualande présentent la production et les installations de la pisciculture. Les actions favorables à la biodiversité sur parcelle engagée dans la Charte sont évoquées. La fin de la visite est marquée par une dégustation de truite.